



BPJEPS SPORTS COLLECTIFS



MENTION BASKETBALL

DIPLÔME DE NIVEAU IV DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DES SPORTS
FORMATION D'ANIMATEUR BASKETBALL

Le métier

L'enseignant professionnel de basketball, titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports, sports collectifs mention basketball, exerce son activité de manière autonome quand il conduit des actions d'animation ou d'initiation.

Il exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'État. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Dans l'exercice de ses missions, il met en œuvre des actions d'animations sportives, conduit des séances et des cycles d'initiation et de découverte, participe aux actions de communication et de promotion de la structure employeuse, accueille différents publics.

Conditions d'accès à la formation

- ◆ Être âgé de 18 ans au moins
- ◆ Être titulaire de l'attestation de formation au 1er secours (AFPS) ou de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).
- ◆ Produire un certificat médical datant de moins de trois mois



Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site internet du CREPS ou envoyé sur demande. Ce dossier imprimé, complété et accompagné des pièces requises doit être adressé par voie postale (le cachet de la poste faisant foi au regard de la date limite d'inscription) ou déposé au CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées.

Epreuves d'entrée en formation

Tests préalables à l'entrée en formation

1 - Parcours d'habileté motrice.

2 - Séquence de jeu avec opposition (Sport collectif n°1 : ULTIMATE - Sport collectif n°2 : BASKETBALL)

Les personnes titulaires : d'un diplôme délivré par une fédération reconnue par le Ministère chargé des sports, du BAPAAT, ou d'un diplôme de niveau V ou supérieur dans le champ du sport, du certificat de qualification professionnelle TSRBB sont dispensées des tests physiques ci-dessus.

Les épreuves de sélection comprennent

1- Une épreuve écrite : à partir de la lecture d'un texte, le candidat devra identifier les points importants et les restituer sous forme de synthèse des idées.

2- Une épreuve d'entretien de motivation.



Toute l'actualité de nos formations sur:

<http://www.creps-toulouse-midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr/>

Contenu et déroulement de la formation

4 UC transversales

UC1

Communiquer dans des situations de la vie professionnelle

UC2

Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

UC3

Préparer un projet ainsi que son évaluation

UC4

Participer au fonctionnement de la structure

5 UC spécifiques « Sports Collectifs mention Basket Ball »

UC5

Préparer une action d'animation en sport collectif

UC6

Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation sport collectif

UC7

Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le champ de l'animation

UC8

Conduire une action d'animation sportive en basketball

UC9

Maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sportive en basketball

UC 10 d'adaptation :

Réaliser un produit de loisirs sportif organisé sous la forme d'un stage ou d'un séjour spécifique.

ALTERNANCE

Mises en situations pédagogiques au sein d'une ou plusieurs structures de stage.
Relation formateur-stagiaire-tuteur (accompagnement, évaluation du stagiaire).

Tarif et financement de la formation (Tarifs disponibles sur demande de devis personnalisé)

Vous êtes salarié dans une association sportive

L'OPCA de votre employeur peut prendre en charge votre formation.

Vous êtes demandeur d'emploi

Votre formation peut être financée en totalité par le Conseil Régional Midi-Pyrénées, dans la limite des places disponibles

Obtenir un financement, l'affaire de tous mais surtout la vôtre !

Vous êtes salarié dans le secteur privé

Vous pouvez faire une demande de congé individuel de formation, sous réserve de l'accord de votre employeur.

Vous prenez en charge les frais pédagogiques

Le paiement des frais pédagogiques s'effectue sur 3 échéances trimestrielles

D'autres possibilités de financement sont envisageables selon votre situation, renseignez-vous auprès du CREPS.

Hébergement-restauration

Des chambres peuvent être réservées dans les résidences du CREPS.
Réservations : remy.fabre@creps-toulouse.sports.gouv.fr.
Achat des tickets repas auprès de l'accueil du CREPS.

CREPS

TOULOUSE MIDI-PYRENEES

Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportives
1 Avenue Edouard Belin
BP 84373

31055 TOULOUSE Cedex 4

☎ 05.62.17.90.00 📠 05.62.17.90.19

LES RESPONSABLES

Ronan GIROT - Responsable Pédagogique
ronan.girot@creps-toulouse.sports.gouv.fr

Jérôme CAPEL - Responsable Pédagogique CD31 Basket
jeromecapel@basketcd31.com

Cécile BERJEAUD - Responsable administrative
cécile.berjeaud@creps-toulouse.sports.gouv.fr

CREPS Toulouse Midi-Pyrénées

Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportives

